



Les Halles

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

Les membres du Conseil municipal se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée par Mme Le Maire, le 28 avril 2026.

Séance du 04 mai 2026 à 19h30

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 11

Président : GOUBIER Isabelle, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs GOUBIER Isabelle, MELON Véronique, TESTE Maud, BERTHET David, CROZIER Jérémy, GARIN Alain, RIDEL Alexandre, ROUX Wilhelm, VINCENT Jean

Membre absent ayant donné procuration :

Membre absent excusé : BRUNO Carine, CHEVALIER Maud

Secrétaire de séance : ROUX Wilhelm

GOUBIER Isabelle, Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

Délibérations

N° 31 : OPPOSITION AU TRANSFERT D'UN POUVOIR DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE L'EPCI

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

Le conseil municipal,

S'OPPOSE au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants au président de la CCMDL

- La voirie,
- L'assainissement,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Les déchets,
- L'habitat (PLH, OPAH, PIG)

DÉCIDE que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le maire de la commune ;

AUTORISE le maire à notifier cette opposition au président de l'EPCI dans les délais légaux

CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

N° 32 : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSES EN 6

Madame Le Maire explique que l'évènement des classes en 6 aura lieu sur la commune et qu'habituellement une subvention est accordée pour le pot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir financièrement l'évènement,

PARTICIPE à hauteur de 300€,

CHARGE Madame Le Maire d'en informer l'association des classes en 6,

N° 33 : APPROBATION DES MODIFICATIONS A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 février 2026 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Elle expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 27 février 2026 :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 27 février 2026.

SOMET au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

N° 34 : CONSULTATION MUTUALISEE RELATIVE AUX ASSURANCES APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame le Maire rappelle qu'en 2022, dans une volonté de mutualisation des moyens, la Communauté de communes a proposé aux communes du territoire de porter une consultation relative aux assurances.

Quinze communes ont ainsi signé une convention constitutive de groupement de commandes, permettant de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et de mettre en place les contrats d'assurance pour chacun des membres. La CCMDL avait alors pour mission d'assurer la coordination de ce groupement.

Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'anticiper leur renouvellement et de déterminer le montage juridique le plus adapté et le plus efficient pour chaque collectivité.

Le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances à venir (cabinet SIGMARISK),

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes,

CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

N° 35 : FIXANT LE REGIME DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES ASA EN DEHORS DES ASA DE DROIT

Madame Le Maire explique qu'il est nécessaire d'instaurer des autorisations spéciales d'absences liées certains événements familiaux, de la vie courante et des motifs civiques.

La loi ne fixant pas les modalités d'octroi, et dans l'attente d'un décret d'application, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics doivent les déterminer localement, après délibération.

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence peut être accordée à tout agent : titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires, à temps complet, non complet ou partiel, ainsi qu'aux agents relevant du droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir, contrat d'apprentissage ...).

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence est accordé sous réserve de la présentation de justificatifs et des nécessités de service

Le conseil municipal,

Décide de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>Nature de l'évènement</i>	<i>Durée proposée</i>
<i>Liées à des événements familiaux</i>	
<i>Décès</i>	<i>- d'un ascendant · grands-parents 1 jour ouvrable</i>

N° 36 : DEMANDE DE SUBVENTION APE

Madame le Maire expose au conseil municipal les différents projets de l'association des parents d'élèves et leur demande de subvention pour l'année civile 2026.

Le conseil municipal prend connaissance des différentes actions que mènera l'APE en 2026 grâce au courrier envoyé par l'association.

Madame TESTE Maud, ne prend pas part au vote

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** à l'unanimité

DECIDE de soutenir les associations du village

APPROUVE le versement d'une subvention de 300€ pour l'année civile 2026

CHARGE Madame Le Maire d'informer l'APE et du versement des fonds

N° 37 : REVISION DES MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire expose au conseil municipal les différentes problématiques lors de la location de la petite salle des fêtes :

- aucun contrôle sur le nombre de personne autorisées
- possibilité d'utiliser la grande salle car l'accès est possible depuis la petite salle

- impossibilité de fermer l'accès : besoin d'accéder aux sanitaires
- interdiction de sonoriser la petite salle

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de ne plus louer uniquement la petite salle pour les événements festifs

APPROUVE la location intégrale de la salle des fêtes

N° 38 : SUBVENTION ECOLE : SORTIE SCOLAIRE

Madame Le Maire explique que les élèves de l'école de la commune participent à une sortie au musée de Charlieu. Le coût du transport est la principale dépense de la sortie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de soutenir financièrement la sortie,

PARTICIPE à hauteur de 200€,

CHARGE Madame Le Maire d'en informer la directrice de l'école,


-
- Commémoration du 8 mai 1945 : elle se tiendra à 11h00
 - Madame Le Maire fait l'historique complet depuis la création du bâtiment commerce : travaux, aménagements, emprunts, anciens locataires, impayés, matériel. Synthèse sur la situation du commerce actuellement : contrôles de sécurité, loyers, travaux effectués par la Mairie depuis 2023, subvention, échanges avec les gérants, utilisation de la salle de restaurant. Evocation des projets à long terme du bâtiment communal.
 - Projets d'investissement : délocalisation de l'école dans un bâtiment plus adapté, réflexion autour de plusieurs lieux de vie à aménager (personnes âgées, biens locatifs ...) des dispositifs peuvent être mis en place afin d'obtenir un soutien dans la conception et dans le financement : EPORA / Deux Fleuves Rhône Habitat.
 - Commission personnel communal : des rendez-vous avec les agents sont à prévoir.
 - Salle des fêtes : mise en place d'un système de permanence pour les états des lieux de la salle afin de dégager du temps à l'agent technique. 8 personnes sont volontaires.
 - Synthèse des travaux d'aménagement du parc faite par Alain Garin : sécurité, mise en place des jeux, normes, suivi, nouveaux projets d'embellissements et d'infrastructure. Lecture des devis et de possibilités de financement.
 - Dégradation du village : luminaires cassés, barrière en bois détériorée ... Madame Le Maire va porter plainte une nouvelle fois, une déclaration à l'assurance est à faire.
 - Besoin de renouveler des panneaux, de la signalisation verticale et au sol, de mettre en place un système de vidéosurveillance, des devis et demandes de subventions sont à faire.
 - Retour de Véronique Melon concernant la réunion Montée de la Flachardière avec les habitants. Le compte-rendu de l'entrevue sera diffusé aux habitants. Un rendez-vous sera proposé pour les habitants du camping et les agriculteurs.
 - Manifestations culturelles : journée commune APE avec les Halles en fêtes, proposition d'un marché producteur/artisanat de juin à septembre.
 - Plaidoyer pour une alimentation solidaire : rencontre avec la personne référente du dispositif sur la commune.
 - Ambroisie : élu référent de la commune Wilhelm Roux

- Cyclo des Monts : élu référent de la commune Jean Vincent
- Rénovation Mairie : peinture sur le rouge existant, changement de la tablette de la banque.
- Ecole : cadeaux des CM2 fin d'année, budget alloué à l'école, mise en place d'un téléphone point à point pour la communication entre les deux bâtiments.
- Synthèse de l'entrevue faite par Maud Teste entre la commission école, la directrice et l'ATSEM : sécurité, formations, alarme incendie, détecteur de CO², téléphone, hygiène, besoin de mettre en place des procédures de nettoyage et un suivi, nettoyage des jouets, aménagements extérieurs, petit travaux, organisation du temps méridien à revoir intégralement.
- Gendarmerie : Madame Le Maire fait un retour sur la rencontre avec le Major : agressions sur le territoire, effectifs, besoins d'agrandir la caserne, plusieurs logements sont à aménager, consignes concernant les débits de boisson.

FIN DE SEANCE A 23h55

Le Maire,

Isabelle GOUBIER



Le secrétaire de séance,

ROUX Wilhelm

